



Remboursement anticipé d un pret immobilier

Par **ussel**, le **07/02/2008** à **09:49**

bonjour,

Le 18/01/2008 , nous avons vendu une partie de notre résidence principale au prix de 115 000 euros , notre banque a recuperer 110 000 euros (env 5 000 euros de frais divers) car nous avons un prêt immobilier de 156 250 euros (capital restant dû 149 270 euros).

Mais voilà actuellement nous sommes suivis par le service recouvrement de notre banque car nous avons de gros soucis financiers et pendant 6 mois ils ont geler les mensualités de notre prêt immo pour nous arranger car ils savaient qu'on vendait un partie de notre bien.

Mais aujourd'hui le vrai problème c est que nous voulions récupérer env 10 000 euros sur les 110 000 euros touchés pour rembourser d'autres prêts en cours , et le service recouvrement ne veux pas, comme c est un remboursement partiel du prêt immo, je voulais savoir s'ils ont vraiment le droit de nous empecher de recuperer cette somme d'argent et comme c est la banque qui a l'argent dans les mains ont ne peux rien faire .

Alors on a besoin de conseil, et peut être des articles de loi qui pourrait nous aider , pour qui donne ces 10 000 euros.

merci de me répondre rapidement.

Par **Mike46**, le **09/02/2008** à **10:09**

Bonjour,

Vous avez vendu une maison 115 000 € alors que vous aviez une hypothèque de 149 000 € dessus ?

Cordialement